

Blandine Vue
19 Grande Rue
52360 Poiseul

Blandine.vue@wanadoo.fr

Docteur ès lettres, lauréate de la fondation Nicolas Hulot, auteur de « Histoire des Paysages », ed. Errance/Actes-Sud...

Aux préfectures de Région Grand-Est et de Haute-Marne, à la DREAL

Observations au sujet du projet de schéma éolien régional Grand-Est, 2023

Mesdames les Préfètes,

Mesdames et Messieurs qui, anonymement, travaillez les dossiers.

Les remarques suivantes concerneront essentiellement le Sud-Est de la Haute-Marne, où j'ai grandi, je réside depuis toujours, et auquel j'ai consacré ma thèse et tous mes travaux de recherche. Ainsi que mes actions pédagogiques. Et ma lutte par la force des choses !

Faune et divers liés aux sites sensibles de mon secteur

« Repowering » et milan royal

On aurait aimé un nom plus français, et compréhensible par le public qui ne maîtrise pas l'anglais ! Même le correcteur orthographique automatique Word fait la grimace !

Il n'est pas tenu compte pour les projets de « repowering » des décomptes de mortalité d'espèces protégées réalisés ces dernières années. De nombreuses ZI aérogénératrices sont éligibles au « repowering », malgré les hécatombes sur leurs sites.

Pour la seule année 2021, au moins 5 mortalités de milans royaux ont été déclarées en préfecture de Haute-Marne, suite à collision avec des pales d'éoliennes, car il y a eu pendant cette année plusieurs études environnementales. C'est sans compter toutes les mortalités sur les sites qui n'ont pas été étudiés, les milans embarqués par un renard entre deux prospections, ceux qui ont pu être cachés par les tiges des céréales. (Notez que les déclarations sont toutes faites en période de végétation basse ! La période de départ du nid et de premier vol des jeunes a lieu en végétation haute, en outre les animaux frappés par les pales, raquettes géantes, peuvent être propulsés à des centaines de mètres ! Des mortalités hivernales hors période de migration sont régulièrement enregistrées, Haut de Conge, Poulangy.) Il faudrait y ajouter toutes les années où ce travail d'études n'a pas été réalisé. Sur le site de Langres sud, 5 milans tués par les pales ont été trouvés sur deux années d'étude en

2015 et 2016 ! La préfecture souligne également dans certain cas la faible qualité des relevés environnementaux, certains ne sont réalisés que plus de 10 ans après la mise en service des sites !

Les différents arrêtés prouvent en outre la faible efficacité des mesures de détection, lors des études, mais les préconisent lors des demandes en secteurs très sensibles, notamment dans le couloir de migration, en zone de nidification (voir Damrémont) ! Les données ci-dessous sont toutes étayées par des arrêtés préfectoraux. Suite à ces constats catastrophiques, pour une espèce sur liste rouge, constats qui sont de toute évidence bien en deçà de la réalité, on ne peut plus se permettre de jouer à autoriser la construction d'éoliennes géantes, sous prétexte qu'elles sont truffées de gadgets. Et encore moins de les tester « en live » sur des oiseaux menacés de disparition ! C'est jouer à la roulette russe avec des espèces menacées ! Il faut tout simplement cesser de construire des aérogénérateurs dans les couloirs de migration et les lieux de reproduction et de vie des espèces menacées, voire simplement protégées !

Haut de Conge, Dampierre, Poinson les Nogent, Vitry les Nogent, 2 mortalités de milan royal déclarées en 2021, 4 déclarées entre 2011 et 2021, hécatombe de chauves-souris. Société Boralex.

ZI construite en 2010, 14 aérogénérateurs de 145 m, situés à une douzaine de kilomètres sous le panorama le plus touristique des remparts de Langres !

AP Complémentaires relatifs aux mortalités d'espèces protégées déclarées.

<https://www.haute-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/20105/126878/file/APC%20Haut%20de%20Conge.pdf>

<https://www.haute-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/21169/173513/file/APC%20Haut%20de%20Conge%202022%20biomonitoring.pdf>

La zone industrielle aérogénératrice du Haut de Conge, est proche du fort de Dampierre, classé zone Natura 2000 et ZNIEFF chauves-souris. Les suivis de chiroptères effectués en 2020 font état d'une mortalité entre 3,7 et 6, 2 chauves-souris par mat. Si on extrapole à 14 machines et à 12 années d'activité, avec une moyenne de 4,95 chauves-souris par an et par machine, on aboutit à plus de 830 mortalités de chauves-souris sur la période de 12 ans. Même avec une moyenne basse de 4 mortalités par an et par machine (ce ne sont pas les mats qui tuent !!!), on arrive à plus de 670 mortalités. Tout en sachant que les études ont été réalisées après 10 ans d'activité, et que comme avec les hérissons au bord des routes, plus on en a déjà tué, moins on en tue ! Sans compter bien entendu tous les animaux morts qui n'ont pas été trouvés ! C'est petit et vite embarqué, une chauve-souris, et probablement propulsé très loin dans certains cas !

L'opérateur devait, selon l'autorisation initiale, planter toute une série de haies, dont une longue haie entre la ZI et le fort, ce qui n'a jamais été fait, par contre, il a fait arracher 1,4 ha de bosquets lors de l'implantation des machines ! Façon pratique de

ne même pas respecter au final les distances préconisées par le schéma régional en vigueur ! Voir annexe Chauves-souris.

Le « repowering » de ce site est envisageable selon la carte du projet régional de 2023, malgré, deux mortalités de milans royaux déclarées, pour la seule année 2021, les 2 mars et 14 décembre. 4 officielles entre 2011 et 2021. Malgré la présence de plusieurs nids à proximité et la présence d'un couloir de migration. Ici encore, on peut tout à fait extrapoler, et imaginer que tous les milans morts en 2021 n'ont pas été trouvés, et surtout que l'année 2021 ne s'est pas tout à coup féroce ment jetée sur les pauvres milans, sous prétexte que c'était l'année des relevés ! Il y a fort à parier qu'au fil des 12 ans d'activité, un nombre considérable d'autre milans royaux, et oiseaux plus largement (selon l'AP 28 à 44 par année), aient succombé sur ce site ! Comme pour les chauves-souris, les mortalités déclarées ne sont certainement que la partie émergée de l'iceberg ! Une cigogne noire est également présente sur le site.

L'opérateur prétend dans ses études et autres, que le risque de collision d'un milan royal avec les pales est d'un ordre infime ! L'utilisation de chiffres par an et par machine est une façon de minimiser les effets, on l'a vu pour les chauves-souris ci-dessus ! Dans le cas de Doulevant, Boralex prétend que selon une étude étrangère la probabilité de collision est de 0,132 sur 20 ans (sous-entendu par machine, mais tout reste très flou !), et juge ce risque infime, mais si on multiplie cet « infime » par 14, dans le cas de Dampierre, on aboutit à 1,848 sur 20 ans, ce qui est déjà moins infime, et de toute façon bien en deçà de la réalité !

Tout le monde l'a cru, de même que tout le monde a cru qu'on ne verrait pas les machines depuis Langres ! Alors que l'opérateur se vantait de leur parfait alignement depuis les remparts ! Aligne-t-on quelque chose qu'on ne « verra pas » ? (Voir annexe 3.)

Ces aérogénérateurs sont en effet situés dans le panorama du rempart Est de Langres, qui est protégé niveau fort dans l'actuel projet (très fort précédemment). Ce sont notamment ces machines qui ont valu le rejet de Langres au classement au patrimoine mondial de l'UNESCO !

La puissance de charge de cette ZI aérogénératrice était de 18% avant les mesures de bridage (calcul selon les données RTE), ce qui est déjà très limite. Avec les mesures actuelles d'arrêt nocturne pour les chauves-souris et de bridage diurne pour le milan royal, cela ne vaut plus la peine de gâcher le panorama de Langres et l'argent des utilisateurs, pour une production minime, et toujours nocive pour les animaux et les riverains ! (Nous ne disposons d'aucune année entière de mesures pour calculer la nouvelle puissance de charge.) Cette remarque est valable pour tous les autres sites soumis à des bridages, les puissances de charge calculées dans le secteur étant toutes de 18% avant bridage.

Cette ZI est en outre un véritable poison infrasonique, car située sur un niveau géologique très karstique qui fait caisse de résonance. Elle pose de graves problèmes sanitaires dans les environs, mais aucune institution n'accepte de voir ces aspects du problème. Les plaintes portées auprès de la DREAL et la préfecture ont été jugées par le seul opérateur, sans recours à un juge impartial !

Je ne pense en outre pas que cette ZI ait eu une autorisation de destruction d'espèces, ni qu'elle ait été intriguée pour ce fait ! Ici comme ailleurs, l'AP pointe la faiblesse des mesures de détection et les travers des solutions autre que l'arrêt des machines.

Au vu de ce lourd passif, il est impensable que ce site puisse être autorisé pour un « repowering » ! Il faut en outre supprimer toutes les taches vertes « constructibles » des abords de ce site et sous le panorama de Langres ! Certaines taches vertes sont même situées dans des vallées très encaissées avec des coteaux abrupts !

Poulangy / Louvières, mortalité de milan hors période de migration, sans autorisation de destruction d'espèce en 2022, mise en demeure pour non-respect des arrêtés divers, dépassement des limites de bruit non corrigée....

<https://www.haute-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/21350/174664/file/APC%20EDPR%20France%20Holding%20parc%20C3%A9olien%20louvieres%20poulangy.pdf>

<https://www.haute-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/21349/174659/file/APMD%20EDPR%20France%20Holding%20Louvi%C3%A8res.pdf>

Cette ZI a tout d'abord été refusée par arrêté préfectoral, notamment à cause de la forte présence du milan royal. Mais également pour des raisons paysagères, avec la double interdiction de surplomb des vallées de la Marne et de la Traire ! Mais l'opérateur est allé au tribunal administratif, qui, comme à chaque fois que cela a été le cas dans le département, lui a donné raison. La préfecture a été obligée de revenir sur son refus et la ZI a été construite pendant le premier confinement en 2020. Dès avril 2022, une mortalité de milan royal était officiellement déclarée, soit moins de deux ans après la mise en service du site.

Ce site fait actuellement l'objet de mesures de bridage, mais pour le voir très souvent en partant au travail, je doute qu'elles soient respectées ! Ici encore, la production affaiblie ne vaut pas l'argent que le peuple y met et les nuisances et risques qu'il génère !

L'arrêté de mise en demeure en dit long sur les négligences de l'exploitant ! Mesures de bridage sonore (dépassements constatés) et de protection des rapaces non concrétisées, etc.... Un cheval est mort dans une ferme voisine peu après la mise en service du site.

Is en Bassigny, présence permanente du milan royal et non-respect des mesures de bridage agricole en 2022

<https://www.haute-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/19311/122431/file/APC%20240122.pdf>

A Is en Bassigny, le milan royal est présent en permanence sur le site et plusieurs nids sont proches. Le site est en outre sur un couloir de migration du milan Royal. Il y a eu non-respect par l'opérateur de l'arrêt des machines pendant les travaux agricoles,

malgré l'arrêté préfectoral imposant des mesures de bridage en période de migration, de nidification et de travaux agricoles. La DREAL a été avertie. Les mesures de neutralisation au sol ont été réalisées plus d'un an après la date butoir ! L'enjeu chauves-souris est également fort.

Il serait bon que les personnes qui élaborent la carte se procurent l'étude environnementale récente qui a été faite sur ce site, afin de voir quels sont les enjeux ! Afin de satisfaire certains propriétaires qui voulaient leur machine, une encoche a été faite dans le découpage de la zone Natura 2000 du Bassigny. Un projet d'extension du site a été récemment rejeté, avant enquête publique, par la préfecture. Ici encore, un « repowering » serait un massacre !

Riaucourt Darmannes, mortalité d'un milan royal en 2021, légèreté du suivi environnemental de 2020 et des critères retenus pour les mesures de bruit, mise en demeure pour non-respect des mesures de bridage en 2022

<https://www.haute-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/19117/121317/file/APC%20Sign%C3%A9.pdf>

<https://www.haute-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/21168/173508/file/APMD%20parc%20%C3%A9olien%20Riaucourt-Darmannes.pdf>

<https://www.haute-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/21168/173508/file/APMD%20parc%20%C3%A9olien%20Riaucourt-Darmannes.pdf>

Darmannes mortalité de milan déclarée le 04 octobre 2021 pour une constatation le 29 septembre, puis **mise en demeure de l'opérateur pour non-respect des conditions de surveillance et d'arrêt des machines.**

J'ai entendu parler d'une autre mortalité de milan royal sur ce site en 2021 également, mais je n'en trouve pas trace.

Jonchery mortalité d'un milan royal en 2021, mise en demeure en 2022

<https://www.haute-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/19282/122293/file/APC%20060122.pdf>

<https://www.haute-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/19973/126127/file/APMDb%2003052022.pdf>

Déclaration de mortalité de milan royal le 2 novembre 2021, cas détecté le 29 octobre 2021.

La construction de ce site avait été en première instance refusée par la préfecture, notamment pour des raisons de visibilité depuis Colombey les deux Eglises et les

remparts de Chaumont, et par l'armée, en raison du couloir de vol de drones. L'opérateur a obtenu gain de cause au tribunal administratif.

Lescheres sur le Blaiseron, mortalité d'un milan royal en 2021, et en mai 2017, non-respect des mesures d'arrêt en période de migration. Eole Res

<https://www.haute-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/19277/122273/file/APC%20100122.pdf>

Mortalité d'un milan royal détectée le 13 octobre 2021. Non-respect des mesures environnementales élaborées suite à une mortalité en mai 2017. Mais la préfecture passe l'éponge !

Langres sud, mortalité de 5 milans royaux en 2015 et 2016 trouvés lors des prospections d'études environnementales post installation.

Cité par l'AP du 22 mars 2021, 52-2021-03-181

Autres AP complémentaires

Eparmons, Brachay, Blecourt, Ferrière la Folie, « repowering » autorisé récemment, malgré un nid de milan royal à moins de 5 km et des problèmes avec un captage communal.

<https://www.haute-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/20934/131078/file/APC%20Eparmons%20BORALEX.pdf>

Coteaux du Blaiseron, Dommartin le Saint-Père, Doulevant le Château, faible efficacité des tests de détection du milan Royal. Société Boralex.

<https://www.haute-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/20933/131074/file/APC%20COTEAU%20DU%20BLAISERON%20BORALEX.pdf>

<https://www.haute-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/21860/177483/file/APC%20COTEAUX%20DU%20BLAISERON%20IDENTIFLIGHT.pdf>

Je sais de source orale qu'il y a eu une hécatombe de milans royaux sur ce site, mais je n'en trouve pas la transcription officielle ! C'est pour ce site que Boralex prétendait que le risque de collision sur 20 ans était de 0,132. Et ne pas avoir besoin de demander une dérogation pour destruction d'espèces.

Notons que dans presque tous les cas de bridage, les opérateurs font rapidement alléger les mesures de bridage ! Notamment par le biais du porter à connaissance, c'est-à-dire rétroactivement ! La préfecture valide systématiquement

les désidératas des opérateurs ! Et que bien entendu, personne n'est au pied des éoliennes pour vérifier le respect des mesures, et quand vérification il y a, elle aboutit souvent à mettre des non-respects en évidence ! Voir ci-dessus et ci-dessous !

Site Limodores en construction : Allègement accordé pendant la construction, malgré les grandes réserves sur l'efficacité dans les autres sites ! Et la présence d'un nid de cigogne noire à 300 m d'une machine !

<https://www.haute-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/21832/177320/file/APC%20LIMODORES%202023.pdf>

Etant donné l'ensemble de ces éléments, il me semble impensable de poursuivre l'implantation d'aérogénérateurs dans les secteurs à sensibilité environnementale ! Notamment dans les couloirs de migration et plus particulièrement les couloirs de migration et espaces de vie d'espèces protégées.

Le cas du projet « Sources de Meuse » de Dammartin, Damrémont et le Châtelet sur Meuse, autorisé, mais en cours de recours, est un cas d'école !

<https://www.haute-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/18704/119153/file/Arr%C3%AAt%C3%A9%20compl%C3%A9mentaire.pdf>

Situé à 150 m de la zone Natura 2000 du Bassigny, zone de protection du milan royal, et dans le couloir principal de migration notamment du milan Royal, avec la présence d'une cigogne noire qui traverse le site entre le nid proche et la zone d'alimentation, de chauves-souris, de nids de milan royal, de milan royal en permanence..., cet espace (et les secteurs voisins) est noté en vert sur la carte, et ce malgré toutes les contraintes, et le rejet de plusieurs projets voisins pour des raisons environnementales. L'arrêté préfectoral complémentaire suite aux recours est hallucinant d'absurdité ! Tout est réuni pour un rejet, mais c'est un oui qui tombe à la fin ! Il faut que de telles zones sortent des secteurs constructibles et entrent en interdiction de construction, de même que tout le couloir large de migration du milan royal et ses aires de reproduction et alimentation !

Les autres projets de ce secteur ont tous été rejetés, parce que les associations et les particuliers ont découvert l'existence des enquêtes publiques et ont réussi à monter des dossiers pointant les risques. Voire ont pu agir en amont. Par contre tout se fait tellement en catimini que personne n'a vu arriver l'enquête publique de Damrémont/Dammartin..., la première du secteur.

Bien que les enjeux environnementaux soient largement aussi élevés que pour les secteurs voisins ayant connu un refus, les recours n'ont pas, à ce jour, abouti à un rejet du projet. Juste à l'obligation d'installation de gadgets non fiables censés être testés sur une espèce en voie de disparition ! C'est juste abject de produire de l'électricité à ce coût environnemental et de tester du matériel électronique sur des animaux vivants, en voie de disparition ou non ! D'ailleurs le côté expérimental est bien soulevé dans l'arrêté ! La faiblesse des dispositifs de détection est pointée dans

plusieurs arrêtés portant sur des sites où ils ont été mis en place. Les études comportementales mettent également en évidence le fait que les rapaces ne voient pas les pales en deçà d'une certaine vitesse de rotation. (Voir Haut de Conge, notamment)

D'un côté de la route, on subventionne une zone Natura 2000 destinée à protéger le milan royal, de l'autre côté, en plein couloir principal de migration et en zone de nidification, on permet l'installation d'un hachoir à milans et autres oiseaux en toute légalité !

Ce projet est également situé à proximité immédiate des sources de la Meuse, seule source de fleuve de la Région Grand-Est et seul fleuve international prenant sa source en France. Les belges et hollandais lui vouent un véritable culte et sont très nombreux à se déplacer sur ce site. On ne profane pas des lieux de pèlerinage avec une centrale de production électrique de 150 mètres de haut, juste pour satisfaire des dépenses électriques superflues !

Autres arrêtés de mise en demeure 2022, soit quatre en tout sur les sites contrôlés !

Aillanville

<https://www.haute-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/19972/126123/file/APMDa%2003052022.pdf>

La cigogne noire

La légèreté avec laquelle les pouvoirs publics considèrent cet autre oiseau menacé présent sur plusieurs sites du département est également inquiétante, de nombreuses autorisations sont données à proximité des nids (300 m pour Limodores !) et dans les zones de nourrissage ! Sources de Meuse, secteur Vannier...

Les mesures de détection et de bridage automatique

Les arrêtés préfectoraux avec lien ci-dessus mettent en évidence l'insuffisance, voir l'inefficacité des mesures de détection et de bridage. Raison de plus pour protéger au maximum les zones sensibles, avec une interdiction inconditionnelle. Rappelons qu'on ne peut jouer à la roulette russe avec des espèces en voie de disparition, sous prétexte de tester du matériel électronique !

Les effets indirects sur la faune protégée

Les projets aérogénérateurs introduisent des mécanismes mafieux dans les zones rurales. J'ai pu constater lors de la permanence Boralex pour un projet à Bonnacourt (52), que l'opérateur prenait comme alibi le milan royal pour le passage de 9 à 6 éoliennes (alors que le milan est partout sur le site et que la vraie raison est autre !) Ceci a bien entendu fâché les propriétaires, qui bavaient déjà devant les promesses pécuniaires (et au propre au-dessus de la carte !), et se sentaient lésés par la présence de l'oiseau protégé. L'opérateur a saisi l'occasion pour leur indiquer sur la carte où se trouvait le nid de milan royal !

A Neuilly-L'Evêque, le nid de milan royal a été détruit en 2021, alors qu'un projet très proche du nid était en cours de discussion à l'échelle communale.

A Crenay, une cigogne noire vient d'être trouvée morte, alors que l'enquête publique est à peine terminée, et a souligné la présence de cet oiseau protégé....

Hasard ?

Il faut absolument, pour éviter ce genre de dérives, que les zones sensibles ne puissent attirer ni la convoitise des investisseurs sans scrupules, ni celle des propriétaires avides et prêts à tout pour quelques milliers d'euros ! Pour cela, aucun projet ne devrait pouvoir y entrer, même à l'état de simple projet ! Il faut par conséquent la plus haute protection, l'interdiction totale.

Les cuestras et couloirs ascensionnels.

Il faut de même protéger les zones de cuesta, notamment au niveau des vallons, car elles forment des couloirs ascensionnels dans lesquels les oiseaux tournent longuement lors des migrations.

Le cas du plateau du point de partage des eaux, entre Poiseul, Bonsecourt et Récourt (Voir coupes et photos en annexe)

Ce phénomène est souligné dans l'AP complémentaire d'Is en Bassigny, mais il est également très net **sur le plateau entre Poiseul, Bonsecourt et Récourt**, où les oiseaux, grue cendrée et autres, tournent régulièrement pendant plus d'une demi-heure pour reprendre de l'altitude. Malgré le rejet préfectoral récent d'un projet sur ce site, point de partage des eaux entre les bassins de trois mers, via la Marne, la Meuse et la Saône, un nouveau mâât de mesures haut de 100 mètres se dresse déjà à proximité immédiate du point de partage. Le seul de la Région, et le seul de France séparant trois mers vraiment distinctes ! Ce secteur a été un lieu d'occupation dense au néolithique et à l'époque gallo-romaine, avec des temples, puis une chapelle. Des dizaines d'hectares en portent la trace.

L'un des plots du nouveau mâât a les pieds dans une mare d'une ZNIEFF à triton crêté, et il se dresse sur un plateau sur lequel on peut compter plus de 80 grands rapaces, milans royaux compris, en stationnement de quelques semaines en période de migration ! Sans compter l'aspect paysager en double cuesta et sous le rempart Est de Langres !! Et la présence en dessous de la villa gallo-romaine d'Andilly-en-Bassigny, classée monument historique ! Comme pour les sources de la Meuse, l'implantation est inconcevable et le site doit être protégé. On ne transforme pas de tels sites naturels et culturels en zone industrielle !

Zone Natura 2000 du Bassigny, milans royaux et ancien terrain d'aviation de Damblain

Situé en enclave en pleine zone Natura 2000 du Bassigny, l'ancien terrain d'aviation de Damblain (88 et 52) est noté constructible. Comme si les nombreux milans royaux de ce secteur savaient lire les cartes ! Ceci est d'autant plus aberrant que ce terrain abandonné est l'un des points de rassemblement des milans royaux en migration J'en ai compté 15 à l'automne 2022 et un agriculteur riverain (et porteur d'un projet éolien !) en a compté 30 au même moment. La LPO en sait plus que moi sur ce site ! Il est impossible de le laisser en vert ! Il doit avoir le même statut que la zone Natura 2000, de même que les abords de celle-ci. Les animaux ne connaissent pas les frontières arbitraires de l'homme, et les aérogénérateurs ont un impact très loin de leur site d'implantation.

Les couloirs de migration des espèces menacées de disparition ont été déclassés, et apparaissent même par endroits en vert sur la carte ! Vins de Champagne et vins d'Alsace sont des zones agricoles intensives, aux sols morts et à la biodiversité faible, et sont non constructibles. Comment peuvent-elles être plus prioritaires que le vivant ? Faut-il fournir des caisses de champagne aux milans ?

Paysages

Echelle et distance

Voir images en annexe

Les représentations d'éoliennes sont généralement mensongères, les présentant comme de petites choses blanches. Les visuels courants sont des montages sans commune mesure avec la réalité. (Voir annexe 1)

Il serait bon que toute personne en lien avec les politiques éoliennes ait fait l'effort de se déplacer sur les sites et d'aller constater, sous le vent, ce qu'est vivre sous les éoliennes ! Une semaine de stage dans un gîte à 800 m d'une zone aérogénératrice et dans un secteur densément occupé par ces machines devrait être obligatoire ! Les voyages organisés par les opérateurs sont trop organisés pour être honnêtes !

La saturation visuelle et sonore en Haute-Marne. Le panorama de Langres et les cuestas, notamment la double cuesta

Voir images en annexe

On est arrivé à saturation visuelle dans la majeure partie de la Haute-Marne. Dans toute la moitié est et dans le nord-ouest du département, il n'est plus possible de monter sur un plateau sans saturation visuelle, le moindre trajet devient un calvaire pour ceux qui aimaient les paysages vallonnés du département et n'ont plus une seule perspective non massacrée ! Quand je dis « aucune », ce n'est pas exagéré ! Dans la majorité des secteurs, on ne peut pas faire 5 km sans passer de perspective éolienne en perspective éolienne ! La vue depuis les remparts de Langres, notamment la plus large et belle à l'est, en est infestée ! Ce panorama a été déclassé dans le projet, il

faut qu'il soit non constructible sur des dizaines de kilomètres, car les nouvelles machines sont de plus en plus hautes et visibles de plus en plus loin !

La présence de cuestas qui se succèdent y joue pour beaucoup, les opérateurs apprécient les bords de cuesta, dans les régions peu ventées, ce qui est le cas de la nôtre ! D'autant plus que grâce au pendage des couche géologiques, les bordure de plateau forment des crêtes.

Or, même à deux kilomètres du bord, une ancienne éolienne de 125 m est visible à des dizaines de kilomètres, du bas comme du haut ! Ce type de relief rend les paysages extrêmement sensibles, car on est partout au-dessus ou au-dessous d'un autre plateau, il n'y a pas de possibilité d'effet tampon. Et bien entendu la taille démesurée des machines, 183 mètres pour les dernières construites, 240 mètres pour les dernières autorisées, est telle qu'il est malhonnête de faire croire que des arbres pourront les masquer, alors qu'ils n'ont déjà aucun effet sur celles de 125 mètres !

Avec le pendage, en étant au bout du plateau inférieur, on se trouve à l'altitude du bord du plateau supérieur. (Voir coupes en annexe 2.) Une machine installée à 15 km à l'est de Langres, par exemple, aura son pied à l'altitude de la ville, et donc surplombera la ville de sa hauteur totale. Ce fait est valable pour une grande partie de la région. C'est une escroquerie de faire croire que dans ce cas des bosquets 10 fois plus bas que les machines (une fois poussés), pourront les masquer ! Une machine de 180 m de haut située à 5 km à l'intérieur d'un plateau est encore largement visible depuis l'enfilade d'une vallée ou le bas de la côte.

Le degré de saturation est d'autant plus important qu'une éolienne est en mouvement et clignote. Même en marge du champ visuel, de jour comme de nuit, les réflexes fondamentaux de vigilance face au mouvement et au feu nous empêchent de faire abstraction de leur présence. Quand on conduit des kilomètres au milieu des aérogénérateurs (et à deux ou trois kilomètres des machines, on a encore la sensation d'être au milieu), l'attention est détournée par le mouvement des pales et les effets stroboscopiques sur la route. Tous les habitants du secteur reconnaissent que certains tronçons sont dangereux.

Les effets stroboscopiques et les nausées dues tant au mouvement qu'aux infrasons s'ajoutent au mouvement, tant lors de la moindre promenade à pied que dans les logements ! En Haute-Marne, une famille venant d'aménager dans un pavillon neuf est obligé de fermer ses volets en permanence, la petite fille de trois ans a des crises d'épilepsie à cause du mouvement des pales, elle n'en avait jamais eu avant.

Il n'est par ailleurs plus possible pour les personnes sensibles aux infrasons de trouver des zones refuge. Il y a quelques années, lorsque mon corps était à bout, je prenais la voiture et j'allais dans un vallon très encaissé de la vallée de l'Amance, qui n'était pas encore touchée. Depuis, les machines ont envahi les abords de cette vallée en Haute-Saône puis en Haute-Marne, il n'est plus possible de trouver le moindre instant de repos ! En outre tous les vents sont désormais chargés d'infrasons et de basses fréquences, alors qu'avant, la situation était particulièrement pénible quand les vents venaient du Nord-Ouest (Dampierre...), mais plus supportable quand la propagation se faisait essentiellement par le sol.

La nuit des étoiles ?

La nuit des étoiles est à la mode, mais avec des aérogénérateurs, c'est à des dizaines de kilomètres que le paysage a des airs de boîte de nuit ! On ne peut plus faire la moindre promenade de nuit sans être littéralement cerné, et ceux qui habitent sur les plateaux, en face ou en contrebas d'une ZI n'ont plus de nuit ! Le clignotement est en outre bien plus insupportable que des lumières statiques. Depuis le plateau au-dessus de mon village, la nuit clignote à presque 360°, les ZI aérogénatrices situées à 40 km sont visibles de jour comme de nuit, et il en arrive sans cesse de nouvelles ! Au dernier comptage, j'en étais à plus de 120 visibles depuis le plateau du Domérien au-dessus de Poiseul, sans compter les mâts de mesures, mais je n'arrive plus à suivre tant elles poussent de tous les bouts ! Des éoliennes de Haute-Saône, de Côte d'Or sont visibles ! Or le schéma ne semble pas avoir de considération interrégionale !

Il est illusoire de penser que les zones de respiration doivent se contenter de mesures à 5 ou 10 km, alors que la pénibilité nocturne dépasse les 40 km ! A 5 km d'une machine de 180 mètres, on a la sensation d'être à ses pieds !

Le déclassement de zones qui devraient être inconstructibles

Sur la carte, de nombreuses zones ont été déclassées, passant pour certaines de très fort à fort, et pour d'autres, à pire ! Alors que beaucoup d'entre elles devraient être inconstructibles. L'expérience a montré que les opérateurs s'acharnent une fois les études faites, et ne respectent pas les refus préfectoraux, même quand les enjeux sont très forts. Voir ci-dessus ce que cela a donné pour Jonchery et Poulangy, par exemple. Il ne faut leur laisser aucune possibilité de s'infiltrer dans les zones sensibles, ils sauront de toute façon élargir la brèche et s'implanter partout et sans respect ! Le nouveau mât de mesures de Bonnacourt haut de 100 m, est sciemment planté, touchant une ZNIEFF de protection du triton crêté, par une société qui se prétend respectueuse de l'environnement sur son site internet !

La protection ne devrait pas se faire au bon vouloir des mutations préfectorales et des revers des recours des opérateurs, mais en amont. Cela éviterait également toutes les guerres qui gangrènent la vie des campagnes autour de ces projets, et l'infiltration de mafias ou de sociétés de type mafieux dans les campagnes. Il faut que la carte soit un cadre clair et prenne en compte le fait que certains secteurs sont déjà à saturation et que les habitants ont déjà donné en matière de santé ! En résumé, foutez-nous la paix, nous avons déjà assez payé de notre santé et de notre cadre de vie ! **Prenez les vraies mesures, celles de la réduction drastique des consommations électriques !**

Le mise en vert de zones extrêmement sensibles, juste parce qu'il y a déjà des éoliennes ou des projets en cours

Certaines zones de la carte s'affichent en vert, juste parce qu'elles sont déjà porteuses de projets, ou parce que des projets contestables et contesté y existent ! Même quand la sensibilité y est très forte, voir Parc de Meuse, par exemple ! La carte n'est pas là pour faire état des délires mégalomanes et destructeurs des opérateurs, ou de l'existant construit sans recul, sans mesure, ou avec des recours, mais pour faire le point des vrais enjeux environnementaux, paysagers et humains, totalement indépendants de leur cupidité !

Bruit audible, basses fréquences, infrasons, santé

Essey les Ponts

<https://www.haute-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/18950/120447/file/APC%20sign%C3%A9%20271021.pdf>

Poulangy-Louvières, mise en demeure, aucune mesure de bridage 5 mois après les obligations.

<https://www.haute-marne.gouv.fr/contenu/telechargement/21349/174659/file/APMD%20EDPR%20France%20Holding%20Louvi%C3%A8res.pdf>

Brennes, Charmoy, Pressigny, Rangecourt... toutes les communes proches, ou à quelques kilomètres de machines sont concernées par le bruit, mais les habitants n'osent pas se plaindre officiellement ! Ils pleurent, souffrent, sachant fort bien que rien ne porte à la reconnaissance de leur calvaire ! Aucune mesure indépendante n'est réalisée, les opérateurs sont maîtres et peuvent brider les machines, et parfois même les arrêter le temps de études ! Ce qui s'est déjà vu !

Ne parlons même pas des infrasons, pour lesquels il n'y a aucune reconnaissance alors que le problème est gravissime ! Il est impératif que des mesures soient effectuées. Dans des écoles locales situées à 5 km en contrebas de petites ZI aérogénératrices, les murs vibrent tellement quand le vent vient des machines, que les enfants ne peuvent tenir en place, leur corps demande de fuir ! J'ai exactement le même problème dans ma maison, à 10 km de l'aérogénérateur le plus proche, et avant qu'on soit totalement cernés, je savais exactement quand le vent tournait ! Celui du NO, ZI de Dampierre / Haut de Conge, reste toutefois le pire ! A quand des mesures indépendantes, suivies de mesures sanitaires ? Toute l'industrie est hautement surveillée sur ce point, comment la pire d'entre elles à ce sujet peut-elle y échapper ?

Partout les problèmes de santé se multiplient dans notre secteur saturé, certainement avec un effet cocktail, mais il est évident que les infrasons générés par le passage des pales contre le mât sont en partie responsables. Pour ma part, j'ai pu observer sur moi-même et dans les écoles, une grande baisse de concentration et des capacités d'apprentissage quand le vent vient d'aérogénérateurs, une faiblesse musculaire, même quand je ne sais pas qu'il y a des machines à quelques kilomètres,

(en vallée encaissée par exemple, lors de randonnées), mais aussi à la maison. Une nette baisse des défenses immunitaires, avec, pour beaucoup de personnes concernées, des crises de maladies (de Lyme par exemple) lors des périodes d'exposition aux vents venant d'aérogénérateurs. Les cancers d'enfants se multiplient dans mon secteur surchargé d'infrasons... Données communiquées à l'ARS et à L'OMS, sans suite ! A votre disposition.

Il existe en outre des modèles d'aérogénérateurs à axe vertical qui ne posent pas le problème du passage des pales devant le mat, donc de bruit et d'infrasons liés à ce passage, ni de bruit des réorientation (c'est très bruyant aussi pour les riverains, un grincement). Or les constructeurs s'en tiennent aux vieux modèles par économie ! Ces modèles à axe horizontal devraient être interdits ! On ne fait pas d'économies sur la santé !

Les problèmes se multiplient également suite à la surcharge des sols en courant vagabonds. Les éleveurs de Haute-Marne commencent à oser parler des hécatombes sur leurs cheptels. Ici encore, les conditions peuvent être multifactorielles, mais la présence d'aérogénérateurs est manifestement l'un des facteurs. La présence de robots de traite enregistrant toutes les données permet de faire des corrélations entre le fonctionnement des génératrices et les baisses de production.

Les nuisances diverses se propageant à des kilomètres. Quand une zone est cernée sur des kilomètres, il n'y a plus la moindre possibilité de fuir les milieux délétères pour aller se ressourcer, même brièvement ! L'électro-sensibilité commence à peine à être reconnue, le combat concernant la sensibilité aux infrasons est encore totalement occulté ! Et pourtant dans les deux cas, les corps des personnes sensibles sont des lanceurs d'alerte !

On ne peut pas détruire la santé et les capacités d'apprentissage des habitants, sous prétexte de leur fournir de l'électricité pour les derniers gadgets du commerce ! La santé passe avant tout, et l'état ne peut pas jouer avec elle ! Il se rend responsable.

L'état et l'Europe ont fait le choix de permettre le développement de technologies nocives pour la santé, refusant parallèlement d'entendre (et même d'écouter !) les personnes qui en souffrent. On ne peut pas continuer ce développement sans études épidémiologiques sérieuses. S'il ne restait qu'une raison pour demander un moratoire, ce serait celle-ci ! On compte les milans et les chauves-souris au pied des mâts, pas les personnes atteintes de vertiges et de troubles de concentration invalidants quand le vent souffle dans le mauvais sens (et quand on est cerné, il devient toujours mauvais !), les trop nombreux enfants atteints de cancers...

Les sols et la géologie

Il n'y a par ailleurs aucune prise en compte des sols. Que le secteur soit porteur de failles majeures qui vont conduire les courants et les infrasons, ou d'un réseau karstique, qui fera le même effet n'est absolument pas pris en compte ! Malgré la présence d'une faille majeure de 110 mètres de haut et les mises en garde, les 9 génératrices de Belmont et Tornay sont en construction. Les élevages de cette

commune et du secteur très faillé ont déjà de graves problèmes suite à la mise en service des autres sites ! (Voir carte failles en annexe chauves-souris.)

Dans le cas de réseaux karstiques, les vibrations se propagent aux grottes, abri des chauves-souris très sensibles !

Efficacité

La puissance de charge des ZI construites est dérisoire, 18% seulement pour la Haute-Marne, avant les mesures de bridage en raison des importantes mortalités d'espèces protégées ! Ce chiffre doit chuter considérablement quand les machines doivent être arrêtées de nuit en été, en période de migration.... Faut-il continuer cette aberration ? Voir à ce sujet Dampierre, ci-dessus.

Les limites de zones de la carte

Les limites des zones ont été tracées à la règle, ne respectant pas les bordure de plateau, même quand un plateau est en contrainte forte, c'est le cas par exemple sous le rempart est de Langres, pour la cuesta du domérien dont les éperons et bordures courbes qui débordent de la ligne droite apparaissent dans la carte des contraintes modérées, alors qu'on est, selon les textes, en contrainte forte. Il serait judicieux de déplacer les lignes droites dans des cas semblables, ici vers l'est, afin que les opérateurs ne bondissent pas sur les brèches cartographiques ! Ces franges sont en effet les secteurs les plus ventés et les plus sensibles en matière de paysage.

On note par ailleurs de petites taches vertes un peu n'importe où, y compris dans des coteaux et vallées très encaissés avec des pentes très fortes, entre la cuesta et une butte témoin et à faible distance d'un site archéologique classé (Andilly)...

La préfecture de région a choisi, entre d'une part le milan royal, le balbuzard, les chauves-souris, des paysages de qualité et le silence, la santé des habitants, le tourisme, et d'autre part la trottinette électrique, les souffleuses à feuilles et tondeuses diverses, les fontaines à chocolat et fers à friser / défriser, les illuminations de Noël et écrans géants. Elle préfère laisser place aux second, quitte à faire disparaître les premiers !!

Il faut de vraies mesures de réduction de la consommation électrique, qui participe pour une part très faible à la production de CO2 ! L'éolien offre une production dérisoire et aléatoire. On ne peut pas massacrer la France pour permettre à certains de continuer à utiliser des gadgets ! Est-il plus démocratique d'imposer au ruraux des conditions de vie dégradées, que d'interdire tous les gadgets électriques superflus ?

Il faut également cesser de toutes urgence de « déstocker le carbone » en ravageant nos forêts sous prétexte de « valorisation de la biomasse », et en retournant les prairies sous prétexte de production de « « bio énergies » !

Où sont les vraies priorités ? Où sont les vraies valeurs qui font l'authenticité et la singularité de notre région ? On ne saurait la résumer à deux vignobles de luxe, un parc forestier bien massacré par la surexploitation du bois (comme toutes nos forêts), et surchassé, et un seul animal menacé ! Le Grand-Est, c'est bien autre chose que cette caricature réductrice !

Depuis l'adolescence, je défends le secteur magnifique dans lequel j'ai grandi, je ne cesserai jamais ! Il m'aurait été facile de le quitter pour la gloire d'un poste universitaire, je suis restée pour le faire connaître, et le défendre. Je suis à disposition de toute personne qui souhaiterait en découvrir les secrets et m'aider à lui offrir une protection à la hauteur de ses atouts.

Et s'il ne me restait que deux raisons pour agir, ce serait d'une part la destruction des milieux et des espèces, et d'autre part la considérable dégradation de la santé des habitants, et des capacités de concentration, dans un large périmètre autour des centrales aérogénératrices ! J'en suis l'une des victimes ! Les enfants que je croise dans les écoles également. Et c'est totalement intolérable de produire de l'électricité à ce prix !

L'état a déjà été averti et refuse de voir, j'espère que ce nouveau scandale sanitaire engendrera des responsabilités à sa hauteur !

Blandine Vue le 20 avril 2023.

Quatre dossiers d'images envoyés en annexe.